

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI**  
**DELIBERATION N° 2024-05-02-04**

**Date de convocation : 30 janvier 2024**

**Date d'affichage : 7 février 2024**

**MINI SEJOUR PEDAGOGIQUE AU ZOO DE LA FLECHE – VACANCES DE PRINTEMPS 2024**

Nombre d'élus : 27

Présents : 24

Représentés : 3

Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 24**

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Jean-François VAQUIERI, Roch DOSSOU, Salvador-Jean LUDENA, Jean-Michel RAGUENES, Jérôme DUVERNOY, Frédéric RAVEAU, Audrey de FORNEL, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Pauline LACLEF, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAMÉ, André BLUZE

**Absents ayant donné pouvoir : 3**

Delphine FOURCADE a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Loïc FLICHY a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

**Secrétaires de séance :**

Marie-France AGNOFE et Dominique SERVAIS

**Quorum : 14**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la Commission enfance ;

CONSIDERANT la proposition d'un mini-séjour pédagogique et ludique au zoo de la flèche (72) pour les enfants de l'Accueil de Loisirs du Parc lors des prochaines Vacances de Printemps, du Lundi 08 au Mardi 09 Avril 2024 inclus, soit 1 nuit et 2 jours ;

CONSIDERANT que ce séjour concerne un groupe de 24 enfants maximum (20 enfants minimum), âgés de 6 à 11 ans accompagnés de 3 adultes (1 directeur, 2 animateurs) ;

CONSIDERANT le coût prévisionnel du séjour s'élevant à 3 815,70 € TTC et comprenant les frais de transports en car, les frais d'hébergement en dur en pension complète (du Lundi soir au Mardi après-midi) et les droits d'entrée au Zoo de la Flèche pour 2 jours le Lundi 08 et le Mardi 09 Avril 2024 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**1/ APPROUVE** l'organisation d'un mini séjour pédagogique et ludique au Zoo de la Flèche (72) pour 20 à 24 enfants et 3 accompagnateurs de l'Accueil de Loisirs du Parc du 08 Avril au 09 Avril 2024 pour un montant

prévisionnel de 3 816,70 € TTC se décomposant, sous réserve des ajustements liés au nombre définitif d'enfants, comme suit :

Transport AUTOCAR avec la société Car de Versailles (aller/retour Noisy-le-Roi, le zoo et le domaine )	1 981,00 € TTC
Hébergement avec pension complète (du Lundi soir au Mardi après-midi)	958,50 € TTC
Entrées du ZOO DE LA FLECHE pour 2 jours les 08 et 09 Avril 2024 au tarif de 14,50 € par enfant (24 enfants) et 19,50 € par adulte (1 adultes et 2 adultes entrée offerte )	877,20 € TTC

**2/ AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à l'organisation de ce mini-séjour avec les prestataires du mini-séjour pédagogique,

**3/ DECIDE** de fixer, sur la base des coûts indiqués ci-dessus, la participation des familles à 159 € par enfant pour un groupe de 24 enfants,

**4/ PRECISE** que le montant de cette participation sera proportionnellement augmenté si le nombre d'inscrits est inférieur à 20,

**5/ DIT QUE** les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 – chapitre 011,

**6/ DIT QUE** les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2024 – chapitre 70.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
A Noisy-le-Roi, le 5 février 2024



Le Maire  
Marc TOURELLE